

DAJI/2023/Décision/Tarifs/24

Décision portant approbation du tarif du « Forum
d'alternance stage et emploi » _16^{ème} édition_SUIO

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'événement de cette 16^{ème} édition du « Forum alternance stage et emploi »
vise à faciliter la relation des étudiants avec le monde professionnel en les aidant dans leurs
recherches de stage, d'emploi ou de contrats d'alternance,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la 16^{ème} édition du « Forum alternance stage et emploi » organisé par le Service
Universitaire d'Insertion et d'Orientation, qui se déroulera le 5 Octobre 2023 à la Chambre du
Commerce et de l'Industrie Aix-Marseille Provence, **les tarifs de frais d'installation par
entreprises participantes fixés à 166,67 euros HT (200 euros TTC) sont approuvés.**

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 avril 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

